

Réunion du Bureau du 11 mars 2019

Etaient présents :

Jean-Christophe Pagès et Emmanuel Roques (sur place)

Claudine Franche, Pascal Boireau et Jean-Christophe Gouache (par téléphone)

Ordre du jour :

- 1) Saisines à valider**
- 2) Evolution de la réglementation relative au remboursement des frais de mission**
- 3) Point sur les actualités du HCB**

1) Saisines validées

Médicament à usage humain :

Saisine de la direction générale de la prévention des risques concernant la mise sur le marché d'un médicament à usage humain.

Le dossier, dont l'évaluation est à transmettre au plus tard le 3 mai 2019, est inscrit à l'ordre du jour du CS disséminé du 1^{er} avril prochain.

Déclarations ou demandes d'agrément d'utilisation confinée d'OGM :

136 dossiers ont été déposés ; 18 demandes d'agrément et 118 déclarations d'utilisation (dont 11 en thérapie génique).

Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour du CS confiné du 20 mars prochain.

Demande de statut autoclone

Le dossier sera inscrit à l'ordre du jour du CS confiné du 20 mars prochain.

2) Evolution de la réglementation relative au remboursement des frais de mission

Le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat a été modifié par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019. Ce dernier prévoit la revalorisation de certains taux de remboursement.

Quatre arrêtés ont suivi sa publication et précisent les nouveaux taux de remboursement et d'indemnité. Ainsi, le taux de base de remboursement des frais d'hébergement passe de 60 à 110 € pour Paris intra-muros ; son application est effective depuis le 1^{er} mars 2019.

Si cette évolution est positive, elle n'est pas accompagnée d'une compensation financière de l'Etat. Elle aura donc un impact sur le budget du HCB. Et, à ce jour, les outils budgétaires à disposition du secrétariat du HCB ne permettent pas d'estimer avec précision l'évolution des frais de mission pour le reste de l'année et les années suivantes. Toutefois, les estimations réalisées nous indiquent que le budget du HCB pourra assumer l'augmentation de ses dépenses de remboursement des frais de mission.

3) Point sur les actualités du HCB

Emménagement du HCB :

L'emménagement du secrétariat dans les locaux du ministère de l'Environnement, situés à l'Arche de la Défense, est terminé. Si les conditions de travail sont plutôt satisfaisantes, aucun espace de travail n'a été prévu pour accueillir le président de l'instance et les présidents des deux comités ; à l'avenir cela pourrait poser des problèmes de fonctionnement. Cette situation est temporaire et une relocalisation du HCB nous a été annoncée pour le printemps, sans plus de précisions sur le lieu et la date de ce nouveau déménagement.

Malgré ce déménagement, le HCB conserve un bureau de passage ainsi que l'opportunité de tenir les réunions du CS sur le site Saint-Germain.

Mission d'inspection :

La mission d'inspection aurait établi un pré-rapport dont la version définitive devrait être produite très prochainement.

Réunion plénière du HCB :

La prochaine réunion plénière sera l'occasion de fêter les dix ans d'existence du HCB. Il est prévu d'organiser trois conférences, de valider le rapport d'activité 2018 du HCB et discuter des termes du rapport de la mission d'inspection.

La réunion plénière est fixée au jeudi 13 juin 2019, dans l'après-midi. Le lieu choisi pour l'occasion est la Maison des Océans, 195 rue Saint-Jacques Paris 5^e.

Prochaine réunion du Bureau : Lundi 29 avril 2019 à 14h.